

## Nouvelle collecte des déchets ménagers : 6 mois plus tard, un bilan très satisfaisant

*Depuis novembre 2023, un nouveau schéma de collecte des déchets ménagers est déployé sur les onze communes du sud de la vallée de l'Hérault. L'objectif poursuivi est double : limiter la hausse des coûts de gestion des déchets des habitants et répondre aux exigences réglementaires fixés par l'Etat en divisant par deux, en 5 ans, la quantité de déchets enfouis. 6 mois plus tard, quels sont les grands constats de cette 1<sup>ère</sup> phase de déploiement ? Zoom sur un bilan très satisfaisant à l'aube du déploiement de la 2<sup>e</sup> phase.*

### Une collecte sur-mesure pour chaque commune

Adapté aux différentes typologies d'habitat identifiées sur les communes, ainsi qu'aux contraintes liées aux secteurs géographiques (accès des camions de collecte et capacités de stockage des bacs individuels des habitations), le nouveau schéma de collecte a permis de doter les onze premières communes concernées d'équipements adaptés aux consignes de tri :

- Collecte de tous les bacs de tri en porte-à-porte pour ¾ des foyers dans les secteurs pavillonnaires de la vallée de l'Hérault (ordures résiduelles et déchets de cuisines collectés en alternance avec les emballages et les déchets de cuisine).
- L'accès 24h/24h et 7j/7 à des colonnes et points tri de proximité avec un badge d'accès (*cela concerne les colonnes à déchets alimentaires et à ordures ménagères*) pour les habitants des cœurs de villages et de rues étroites, soit moins d'1/4 des foyers.
- Mise en place de points tri de proximité ou d'une collecte en porte-à-porte selon les conditions d'accès et la pertinence pour les habitats isolés (mas ou hameau)

A ce jour, ce sont donc près de 5 000 foyers qui sont dotés de bacs jaunes et près de 1 500 qui ont accès à des points tri de proximité, soit 14 000 habitants concernés. Plus de 6 mois après la dotation des habitants, les chiffres observés sont encourageants :

- Sur le premier semestre 2024, la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées a été réduite de 15% par rapport aux moyennes des années précédentes, sur les 28 communes
- La collecte des emballages en porte à porte s'élève à plus de 5kg/mois et par habitant pour les communes dans lesquelles le nouveau schéma de collecte est en place, contre moins de 4kg/mois auparavant en apport volontaire.

En somme, le nouveau schéma de collecte a permis de réduire de **80 à 100 tonnes** par mois les quantités d'ordures ménagères résiduelles enfouies.

### Quelles perspectives à venir ?

La mise en place du nouveau schéma de collecte fait ses preuves et son déploiement se poursuit. En 2025, ce sont 3 grandes communes qui seront concernées par ce nouveau plan de gestion des déchets : Aniane, Gignac et Saint-André-de-Sangonis.

### Contact presse :

Direction de la communication – Chloé Belot  
04 67 57 04 50 / 06 30 15 14 36  
chloe.belot@cc-vallee-herault.fr



## Les grandes étapes restent les mêmes :

- Des réunions publiques seront organisées dès la fin de l'année 2024 afin d'expliquer au mieux les nouvelles modalités de collecte aux habitants.
- Une enquête de dotation démarrera début janvier et se terminera fin février sur les 3 communes.
- La distribution de bacs et/ou l'installation de colonnes seront déployées à partir de du mois de février 2025.
- La 1<sup>ère</sup> collecte aura lieu à partir du 3 mars 2025
- D'ici fin 2026, toutes les communes devraient appliquer cette nouvelle gestion de collecte des déchets.

### **Une ambition forte pour réduire les erreurs de tri et la production de déchets**

Aujourd'hui, les déchets mal triés (70% de la poubelle grise environ) sont directement acheminés et enfouis à l'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux) à Soumont. Cette solution est coûteuse et la capacité d'enfouissement est limitée. A contrario, les déchets recyclables peuvent être valorisés grâce à des filières dédiées.

## Contact presse :

Direction de la communication – Chloé Belot  
04 67 57 04 50 / 06 30 15 14 36  
chloe.belot@cc-vallee-herault.fr

